

Président de la séance : Pierre LEPAROUX

Secrétaire de séance : Marie-Hélène COUVRIE

	Présents	Absents	Excusés	Suppléants
Chef d'établissement				
Monsieur Pierre LEPAROUX	X			
Personnels de direction et d'enseignement				
Monsieur Manuel ROBIN	X			
Madame Marie-Hélène COUVRIE	X			
Madame HUCHET	X			
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation				
Madame LOBERTREAU			X	
Madame MERIENNE	X			
Monsieur DAURY	X			
Madame LENOIR	X			
Madame PRUVOT	X			
Madame HANOUT LEVINDRE	X			
Madame CHARRIER	X			
Représentants des personnels de l'administration, de service				
Monsieur ROCHE	X			
Madame LE BOUCHER	X			
Représentants des parents d'élèves				
Madame REZE	X			
Madame BODIN	X			
Madame BREGEON			X	
Madame WETTERWALD	X			
Madame ROCHETTE	X			
Monsieur SANSON	X			
Représentants des élèves				
Mademoiselle LIEGARD-DESLONGSCHAMPS	X			
Mademoiselle ADAM	X			
Mademoiselle PELTIER	X			
Personnalités qualifiées				
Représentant de la collectivité de rattachement				
Mme GOUKASSOW			X	
Mme GUILLANT		X		
Représentants de la collectivité locale				
Madame BERTEAU			X	
Madame GRIFFON			X	

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21/11/22

	annotations
<p>M. LEPAROUX, Principal, ouvre la séance à 18H05. Secrétaire de séance : MH COUVRIE, Gestionnaire</p> <p>Ordre du jour</p> <ul style="list-style-type: none"> I- Approbation du dernier compte-rendu de CA II- Approbation du règlement du Conseil d'Administration III- Mise en place des instances IV- Tarifs Restauration V- Décision budgétaire modificative pour vote 2022 VI- Projet de budget 2023 VII- Conventions VIII- Questions diverses – Demande d'information par un parent d'élève sur les postes qui seraient non pourvus <p>I- <u>Approbation du compte-rendu de CA en date du 26/09/22</u> M. LEPAROUX propose aux membres du CA l'approbation du dernier compte-rendu de CA en date du 26/09/22. Aucune remarque n'est formulée.</p> <p>DELIBERATION N°1 PERSONNES PRESENTES : 19 ABSTENTION : 4 CONTRE : 0 POUR : 15</p> <p>II- <u>Approbation du règlement intérieur du CA</u> M. le Principal présente le règlement intérieur du CA pour l'année scolaire 2022-2023. Il met l'accent sur différents articles : l'article 3 avec la possibilité pour le CA de délibérer à distance, l'article 5 qui permet au CA de désigner, en son sein, des commissions pour étudier des questions particulières et l'article 10 qui fixe la durée des séances à 2 heures.</p> <p>DELIBERATION N°2 PERSONNES PRESENTES : 19 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 19</p> <p>III- <u>Mise en place des instances</u> M. le Principal rappelle les taux de participation aux élections du nouveau Conseil d'Administration pour chaque catégorie de personnels : - Personnels d'enseignement et d'éducation : 70% - Personnels administratifs, techniques, ouvriers et de santé : 94,12% - Parents d'élèves : 35,94% 1) Installation de la commission permanente</p>	

Avant la tenue de la plupart des CA, cette commission est consultée notamment pour des questions liées à la DGH, le règlement intérieur, le projet d'Établissement. Le décret n°2020-1632 du 21/12/20 précise que le CA peut déléguer certaines compétences à la commission permanente.

Elle est composée :

- des membres de droit,
- de 3 représentants du corps enseignant : Mmes PRUVOT, NARBONNE, BASSET (titulaires), Mmes LENOIR, MERIENNE et M. DAURY (suppléants),
- d'1 représentant ATOS : M. ROCHE (titulaire), M. CHEVRIER (suppléant),
- de 3 représentants des parents d'élèves : Mmes WETTERWALD, GABORIAU, REZE (titulaires),
- d'1 représentant des élèves : ADAM Camille (titulaire), NEAU Manon (suppléante).

2) Installation du conseil de discipline

Il est composé :

- des membres de droit,
- de 4 représentants du corps enseignant : Mmes BALLOT, DUFEIL, LENOIR, NARBONNE (titulaires), Mmes MERIENNE, BASSET, CHARTIER et M. DAURY (suppléants),
- d'1 représentant ATOS : Mme LE BOUCHER (titulaire), M. CHEVRIER (suppléant),
- de 3 représentants des parents d'élèves : Mmes WETTERWALD, ROCHETTE, BODIN A (titulaires), Mmes BODIN B et BREGEON (suppléantes),
- de 2 représentants des élèves : ADAM Camille, DELECOLLE Jules (titulaires), NEAU Manon, PELTIER Alixe (suppléantes).

3) Installation de la commission éducative

Elle est composée :

- des membres de droit,
- de 2 représentants du corps enseignant : Mmes BALLOT, CHARRIER (titulaires),
- d'1 représentant des parents d'élèves : Mme CELLIER (titulaire), Mme FOUQUET (suppléante).

4) Installation du comité d'hygiène et de sécurité

Il est composé :

- des membres de droit,
- de 2 représentants du corps enseignant : Mmes LEHON, HANOUT-LEVINDRE (titulaires), Mmes CHARRIER, CHARTIER (suppléantes),
- de 2 représentants ATOS : M. ROCHE, Mme CHAUVET (titulaires), M. CHEVRIER (suppléant),
- de 2 représentants des parents d'élèves : M. SAMSON, Mme BODIN A (titulaires), Mme REZE (suppléante),
- de 2 représentants des élèves : DELECOLLE Jules, LIEGARD Lola (titulaires), PELTIER Alixe, COCHARD Inès (suppléantes).

Arrivée de Mme ROCHETTE à 18h35.

5) Installation du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à

l'environnement

Il est composé :

- des membres de droit, de 2 représentants de la collectivité/commune, de l'assistante sociale, de l'infirmière scolaire
- de 2 représentants du corps enseignant : Mmes PRUVOT, CHARTIER (titulaires), Mmes CHARRIER, MERIENNE (suppléantes),
- d'1 représentant ATOS : M. ROCHE (titulaire), M. CHEVRIER (suppléant),
- de 3 représentants de parents d'élèves : Mmes WETTERWALD, ROCHETTE, LOUINEAU,
- de 2 représentants des élèves : LIEGARD Lola, ADAM Camille (titulaires), COCHARD Inès, NEAU Manon (suppléantes).

La composition des instances est soumise au vote.

DELIBERATION N°3

PERSONNES PRESENTES : 20

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 20

Pour information, il est rappelé que le Conseil pédagogique se réunit en général 5 fois/an. Il est composé du Principal et de son adjoint, de la CPE, de l'ensemble du corps professoral et de toute autre personne qualifiée pour éclairer les échanges sur un sujet particulier.

IV- Décision budgétaire modificative pour vote n°6

Afin de faire face à la hausse exponentielle des coûts liés à l'électricité et au gaz et d'assurer le fonctionnement du service ALO, il est proposé un ajout de crédits prélevés essentiellement sur les fonds de réserve à hauteur de 30 000,00 € additionnés à 8 000,00 € de dotation complémentaire du Département pour la fin de l'exercice. La hausse des dépenses d'énergie (+ de 40% en 2022) impose à l'ensemble des usagers d'adopter des gestes simples de sobriété énergétique comme fermer les portes.

Le fonds de roulement estimé s'élèverait alors à 62 522,80 € (FDR au 31/12/21 : 96 022,80 € - 3 500,00 € montant déjà prélevé - 30 000,00 € montant proposé).

Détail des opérations :

1) Prélèvement sur FDR : 30 000,00 €

ALO ADMIN OTEL : 1 000,00 €

ALO ADMIN OHYGIENE : 1 000,00 €

ALO VIABIL 2 GAZ : 10 200,00 €

ALO VIABIL 2ELEC : 7 000,00 €

SRH VIABIL 2GAZ : 10 000,00 €

SRH VIABIL 2ELEC : 800,00 €

2) DGF complémentaire 2022

ALO ODGF compte 7443 : 8 000,00 €

ALO VIABIL 2 GAZ : 8 000,00 €

DELIBERATION N°4

PERSONNES PRESENTES : 20

ABSTENTION : 2
CONTRE : 0
POUR : 18

V- Tarifs Restauration

Avant la présentation du budget, il convient de voter les tarifs qui seront appliqués à la Commune de SEICHES/LE-LOIR pour la fourniture des repas aux élèves des écoles primaire et maternelle.

- 2,40 € à compter du 01/01 pour l'année civile 2023

Aucune évolution n'est prévue par rapport à l'année précédente au motif que l'avenant à la convention du 10/01/18 indique que le tarif appliqué à la Mairie suit l'évolution des tarifs fixés par le Département pour les élèves demi-pensionnaires et commensaux. Pour 2023, aucune augmentation n'a été prévue par la collectivité de rattachement.

Une nouvelle convention tripartite entre le Collège, la Commune et le Département est en cours de discussion.

Le tarif pour les adultes reste fixé à 4,55 €.

DELIBERATION N°5

PERSONNES PRESENTES : 20
ABSTENTION : 2
CONTRE : 1
POUR : 17

VI- Projet de budget 2023

Le projet de budget se caractérise :

- 1) Par une hausse de 6 931,00 € du montant de la DGF passant de 113 720,00 € en 2022 à 120 651,00 € en 2023, soit 6% d'augmentation due à un changement des modalités de calcul de la part viabilisation. Dans le contexte actuel inflationniste, cette hausse s'avère insuffisante par rapport à l'envolée des coûts de l'électricité et du gaz.
- 2) Par le gel des tarifs restauration applicables aux demi-pensionnaires et commensaux suite à la décision du Département de mettre en place un bouclier tarifaire pour les familles.
- 3) Par la baisse du taux de reversement du FDRPI (Fonds départemental de rémunération des personnels d'internat) applicable sur le montant des recettes du SRH qui passe de 27% à 23%. Cette baisse de taux permet de compenser l'absence d'augmentation des tarifs restauration et de prendre en compte la hausse des prix des denrées alimentaires.
- 4) Par la suppression du reversement au titre du FDRPI pour les recettes liées à la fourniture des repas aux élèves des écoles de la Commune de SEICHES/LE-LOIR. Cette nouvelle disposition permet à l'Etablissement de bénéficier d'une marge de manœuvre supplémentaire pour augmenter les crédits alloués à la viabilisation sur le service restauration et le service ALO sous forme d'un reversement de 14 000,00 € (du SRH vers ALO) au lieu de 7 000,00 € habituellement. Les crédits viabilisation sont ainsi augmentés de 25% par rapport à ceux votés au budget primitif 2022.
- 5) Par la préservation des crédits alloués au service AP – Activités pédagogiques avec les mêmes montants proposés pour les matières d'enseignement et le CDI ainsi qu'un transfert d'une partie des crédits

de la ligne ENSEIG – 0EQUIPT vers VOYAGES pour le financement de la part professeurs (suite à l'arrêt du versement de la subvention SIVU).

Le montant de la DGF affecté au service AP est même en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent : 30 051,00 € en 2023 contre 29 550,00 € en 2022.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET

- **SERVICES GENERAUX** : 234 136,36 € en dépenses et 232 098,31 € en recettes
- Activités pédagogiques : 120 981,71 €
- Vie de l'élève : 3 562,00 €
- Administration et logistique : 109 592,65 € en dépenses et 107 554,60 € en recettes, soit une différence de 2 038,05 € correspondant à la prise en compte des amortissements
- **SERVICES SPECIAUX** :
- SRH : 434 140,60 €
- Bourses nationales : 20 000,00 €

PRESENTATION DU SRH

- **DETAIL DES RECETTES** : 434 140,60 €
- Forfaits élèves : 316 365,00 € (655 élèves X 3,50 € X 138 jours soit un forfait fixé à 483,00 €/élève pour l'année 2023)
- Forfait élèves écoles : 91 080,00 €
- Elèves tickets : 1 610,70 € (3,90 € le ticket)
- Commensaux : 24 984,90 € (3,35 € indice inférieur à 360, 4,55 € indice compris entre 360 et 450, 5,75 € indice supérieur à 450)
- Autres produits : 100,00 €
- **DETAIL DES DEPENSES** : 434 140,60 €
- DOMAINE HEBERGEMENT : 300 749,05 € dont denrées 268 621,74 € + autres dépenses 32 127,31 € (équipements matériels, fournitures administratives, linge, maintenance, contrats...)
- DOMAINE REVERSEMENT : 99 391,55 €
- Contribution entre services : 14 000,00 €
- FDRPI : 78 880,94 € (23% des recettes)
- FCSH (Fonds commun des services d'hébergement) : 6 510,61 € (1,50% des recettes)
- DOMAINE VIABILISATION : 34 000,00 €

DETAIL SERVICE AP

- **DOMAINE ENSEIGNEMENT** : 28 246,21 €
- **RECETTES** :
- Objets confectionnés : 1 500,00 €
- Produits annexes : 500,00 €
- Dotation Département : 24 086,21 €
- ETAT (Droits de reprographie) : 1 300,00 €
- ETAT (Cordée de la réussite) : 860,00 €
- **DEPENSES** dont matières d'enseignement 8 500,00 €, CDI 3 000,00 € + autres dépenses 16 746,21 € (carnets de correspondance, fournitures diverses, location photocopieurs, objets confectionnés, photocopies, droits de reprographie...)
- **DOMAINE LOCATION EQUIPEMENTS SPORTIFS**

- **DEPENSES = RECETTES : 35 000,00 €**

Le Département alloue une subvention au Collège lui permettant de payer les factures à la Mairie pour l'utilisation des équipements sportifs (Gymnases et équipements extérieurs dont terrain de rugby). Jusqu'à maintenant, la facturation s'effectuait par année scolaire. Elle sera désormais par année civile d'où une prévision de crédits en augmentation comprenant la prise en compte de l'année scolaire 2021-2022 et le 1^{er} trimestre 2022-2023. La construction d'une salle de raquettes (tennis, badminton) est en projet. Il serait souhaitable que le Collège puisse être consulté pour l'élaboration du cahier des charges (revêtement, vestiaires...).

- **DOMAINE PROJETS PEDAGOGIQUES**

- **RECETTES : 9 195,00 €**

- Dotation Département (CESCV/CVC) : 2 300,00 €

- Collège en actions (subvention du Département pour les sorties) : 5 709,00 €

- Reliquat SIVU : 1 186,00 €

- **DEPENSES : CESCV 2 000,00 €, CVC 300,00 €, sorties 6 895,00 €**

- **DOMAINE VOYAGES**

- **DEPENSES = RECETTES 48 540,50 €**

Ce domaine comprend les voyages Angleterre, CAEN, PARIS et La Provence romaine. Ces voyages sont financés par la participation des familles à hauteur de 44 875,71 € et par la DGF pour un montant de 3 664,79 € correspondant à la prise en charge de la part professeurs. Les voyages à CAEN et en Provence sont d'ores et déjà programmés :

- CAEN du 3 au 4 mai 2023 pour les classes de 3^{ème} D et E

- La Provence romaine du 14 au 18 mars 2023 pour les latinistes.

Il convient de mentionner que des projets ont été annulés par manque de financement. Le coût de certains voyages s'avère également trop élevé pour les familles.

DETAIL SERVICE VE

- **DOMAINE AIDES**

- DEPENSES = RECETTES

- TICKETS DEJ (subvention spécifique du Département) 3 000,00 €

Cette aide annuelle s'adresse aux demi-pensionnaires taux 1 (40,00 €) et taux 2 (20,00 €).

- **DOMAINE ASSOCIATIONS**

- DEPENSES = RECETTES

- Aide versée à l'Association sportive grâce à un reliquat de la subvention SIVU 562,00 €

DETAIL SERVICE ALO

- **RECETTES : 107 554,60 €**

- Contribution entre services : 14 000,00 €

- Dotation du Département : 90 600,00 €

- Amortissements neutralisés : 2 954,60 €

- **DEPENSES : 109 592,65 €**

- **DOMAINE ADMINISTRATION : 27 500,00 €** dont produits de nettoyage, affranchissement, assurance, carburant, documentation, location, pharmacie, réception, téléphone

- **DOMAINE ENTRETIEN** : 8 300,00 €
- Maintenance : 7 000,00 €
- Contrats (CRID, STE TERTRAIS) : 1 300,00 €
- **OPERATIONS SPECIFIQUES**
- Amortissements : 4 992,65 €
- **DOMAINE VIABILISATION** : 68 800,00 €

SERVICE SPECIAL : BOURSES NATIONALES

- **DEPENSES = RECETTES (20 000,00 €)**
- Nombre de boursiers au 1^{er} trimestre 2022/2023 : 92 (soit 13,3% des élèves) + 6 dossiers qui restent à traiter dans l'attente de documents manquants.
Les taux 1 (37,00 €/trimestre) sont au nombre de 57, les taux 2 (102,00 €/trimestre) au nombre de 22 et les taux 3 (159,00 €/trimestre) au nombre de 13.
Le projet de budget 2023 est soumis au vote.

DELIBERATION N°6

PERSONNES PRESENTES : 20

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 20

Dans le prolongement du vote du budget, le Conseil d'Administration donne délégation au Chef d'Etablissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/16 relatif aux marchés publics d'autre part.

DELIBERATION N°7

PERSONNES PRESENTES : 20

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

POUR : 18

VII- Conventions

1) Accréditation Erasmus+

Il est demandé aux membres du CA d'autoriser le Principal à signer une convention (sans incidence financière) permettant aux usagers du Collège (enseignants et élèves) de participer à des échanges linguistiques ou à des formations au niveau européen.

DELIBERATION N°8

PERSONNES PRESENTES : 20

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

POUR : 19

2) Convention avec l'Association angevine de la bibliothèque anglophone

Cette convention prévoit le prêt de livres en anglais, des interventions de

locuteurs natifs lors d'évènements organisés au Collège (Halloween, St-Patrick's) pour une adhésion d'un montant de 150,00 €.

DELIBERATION N°9

PERSONNES PRESENTES : 20

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

POUR : 19

3) Convention de partenariat « Jeunes en librairie » avec l'Association des librairies indépendantes des Pays de la Loire (ALIP)

Cette convention concerne une classe de 4^{ème}. Dans le cadre de cette convention, l'association s'engage à distribuer aux établissements participants, par le biais de la librairie partenaire « La luciole » pour le Collège Vallée du Loir, les bons d'achat individuels d'une valeur de 20,00 € par élève et à financer l'intervention pour un montant de 85,00 €/classe d'un acteur du livre (libraire, bibliothécaire ou médiateur). Le transport des élèves ou des intervenants n'est pas pris en charge par l'ALIP.

DELIBERATION N°10

PERSONNES PRESENTES : 20

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 20

VIII- Questions diverses – Demande d'information par un parent d'élève sur les postes qui seraient non pourvus

Pour l'instant, tous les postes sont pourvus. La durée du congé maladie doit excéder 15 jours pour qu'un remplacement soit envisagé. Un congé de paternité s'annonce prochainement.

Levée de séance à 19h40.

La secrétaire de séance,

Le(a) Gestionnaire
Collège Vallée du Loir
49140 SEICHES SUR LE LOIR
Marie-Hélène COUVRIE

Le Principal

Pierre LEPAROUX

